

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 17 (1909)
Heft: 2

Artikel: Relations des seigneurs de Colombier avec l'abbaye de Montheron : leur généalogie et leurs tombeaux
Autor: Dupraz, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-16623>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

RELATIONS DES SEIGNEURS DE COLOMBIER AVEC L'ABBAYE DE MONTHERON

LEUR GÉNÉALOGIE ET LEURS TOMBEAUX

(Suite et fin.)

Dans son testament, Humbert de Colombier fait à l'abbaye de Montheron plusieurs donations, en retour desquelles les moines devaient célébrer chaque jour, à l'issue des matines, une messe chantée au grand autel pour le repos de son âme et de celle de ses prédécesseurs¹. Il voulut aussi que, pour lui et ses trois épouses, il y eut annuellement, à chaque quatre temps, un office solennel d'anniversaire. Pour ces services, il légua trois muids de vin du Désaley, bon et pur, sans mélange d'eau. On devait en distribuer à chaque religieux un pot par jour pendant l'avent, le carême, aux vigiles des saints et aux fêtes solennelles. Il fit encore au couvent don de 40 sols, livrables par 10 sols, aux jours des quatre anniversaires. Il assignait cette redevance sur son pré de Franoz, à Villars-le-Terroir². C'est déjà, en 1378, le

¹ Ce qui suit est résumé du document du moine de Montheron.

² Ce pré porte encore aujourd'hui le même nom.

25 décembre, qu'il fit cette donation avec l'approbation de son fils Jacques, dont il n'est pas fait mention dans son testament. Il était entré dans l'état ecclésiastique. Le 15 mai de cette même année 1378, Jacques de Colombier était installé chanoine de Lausanne.

Humbert fit à ses chers moines cisterciens de Théla une autre donation de 100 sols annuels pour l'achat de mille poissons secs ou harengs : on devait les servir pendant le carême en plus de la pitance ordinaire. Une obligation s'en suivait : chaque jour du carême également, l'abbé et ses religieux devaient aller, à la fin du dîner, dire la prière, appelée *les grâces* sur la tombe du donateur et de ses épouses, plus le *de profundis* et l'oraison pour les défunts, puis y jeter l'eau bénite.

Il assurait encore au couvent des revenus suffisants pour servir des chapons sur la table des moines depuis l'Ascension jusqu'à la Toussaint.

Par son testament, Humbert de Colombier fit d'autres dons. En voici quelques-uns : pour un anniversaire 20 sols à chacune des églises de Colombier et de Vullierens, 5 sols à chaque hospice et maladrerie du diocèse ; aux ecclésiastiques qui assisteraient à ses funérailles : à chaque évêque 3 francs d'or, à chaque abbé 1 franc, à chaque prieur 10 sols, à chaque religieux 5 sols, à chaque simple prêtre 3 deniers.

Ses autres dernières volontés regardent ses enfants, qu'en bon père de famille il recommande à ses souverains, le comte et la comtesse de Savoie, et aux principaux seigneurs de la noblesse du Pays de Vaud.

On a vu qu'il fut enseveli à l'abbaye de Montheron devant l'autel de saint Barthélemy. La même tombe réunit aux siens les restes mortels de ses trois femmes et de son fils Humbert. La pierre sépulcrale portait cette simple inscription : « Ici reposent Humbert de Colombier, chevalier, seigneur de Vullierens, et Humbert, son fils, qui moururent, le

premier, le 17 avril 1385 et le second, le 8 juin 1402. Qu'ils vivent avec le Christ »¹.

Les trois fils de l'illustre défunt, François, Henri et Humbert, pour acquitter au couvent de Montheron les diverses donations de leur père, firent un accord avec l'abbé et les religieux et leur concédèrent tous leurs droits sur la grange de Montendrey.

Tous trois voulurent en mourant imiter les générosités de leur père envers l'abbaye de Montheron et s'assurer les prières des moines. Par son testament, fait au couvent des Frères Prêcheurs de Lausanne, le 1^{er} mai 1396, *Humbert* laissait 30 sols pour un anniversaire. Marié avec Jeanne de Penthéraz, il mourut, le 8 juin 1402, ne laissant que deux filles, *Froa*, qui épousa François de Russin, seigneur d'Allaman, et *Jeanne*.

François succéda à son père dans la seigneurie de Vullierens. Il suivit de près dans la tombe son frère Humbert. Trois mois plus tard, le 20 septembre 1402, il rendait le dernier soupir. Il n'eut qu'un fils, nommé Antoine, qui hérita de son titre de seigneur de Vullierens. Par testament, il demandait sa sépulture dans le tombeau de ses ancêtres, faisant don à l'abbaye de 40 sols annuels. Il voulait qu'en retour on ajoutât chaque jour, dans la messe chantée, l'oraison dite *Inclina Domine* et que l'on célébrât, au jour anniversaire de sa mort, un office solennel de *requiem*, précédé la veille des vêpres et des vigiles des défunts². Chaque religieux devait encore ce même jour dire une messe à cette intention.

¹ Dans une page spéciale, notre document ne parle que de trois inscriptions gravées sur des pierres récemment venues de La Sarraz. Il est probable qu'elles avaient été détériorées par le temps et qu'elles avaient dû être remplacées.

² Ces oraisons, dont il sera encore question plus loin, sont des prières qui se disent pendant la messe ou dans d'autres cérémonies liturgiques. Elles varient selon les circonstances, les époques, etc. *Inclina, Domine*. Voici la traduction de cette oraison : « Inclinez, Seigneur, votre oreille

Antoine de Colombier, seigneur de Vullierens, n'était pas marié ; il accompagna dans un pèlerinage à Jérusalem son oncle *Henri*, seigneur de Colombier. Il ne devait pas revoir son château de Vullierens : *Antoine* mourut en route, en 1418. Il fut enseveli à Venise, dans le couvent des Frères Mineurs, du côté du midi. On grava sur son tombeau ses armes, le jour et l'année de sa mort. Dans son testament, il prévoyait sa sépulture avec ses ancêtres, au couvent de Montheron et donnait deux muids de froment pour *améliorer* le pain des religieux.

Il est curieux de voir ces hauts seigneurs du Pays de Vaud porter un si vif intérêt au régime alimentaire des moines de Montheron. Déjà *Humbert*, le gros et bon bailli de Vaud, leur avait assuré, pendant une partie de l'année, du vin des meilleurs crûs de Lavaux, des poissons en carême et des chapons en été. Son petit-fils veut leur faire manger un meilleur pain. On peut en conclure que la pitance ordinaire, au couvent de Thêla, laissait beaucoup à désirer, même pour des moines cisterciens.

Antoine de Colombier avait institué, pour héritier universel, son oncle, le chevalier *Henri*, qui devint seigneur de Vullierens. Il était déjà dès 1390 seigneur de Vufflens-le-Château par son mariage avec noble et généreuse *Jaquette* de Duin. « Il eut deux fils, *Richard* et *Guillaume*. De son vivant, il procéda au partage de ses biens. A *Richard*, il réserva le château de Vufflens, qu'il avait *de nouveau construit*. *Guillaume* eut la seigneurie de Vullierens. Ce partage fait et son épouse vivant encore, il se fit ermite à Ripaille avec l'illustrissime prince *Amédée*, premier duc de Savoie.

pour entendre nos prières, par lesquelles nous supplions humblement votre miséricorde. Daignez donc placer dans le séjour de la paix et de la lumière votre serviteur, que vous avez fait émigrer de ce monde et ordonnez qu'il soit associé à la gloire de vos saints, par Jésus-Christ, notre Seigneur. Ainsi soit-il.

Il y vécut en religieux et y mourut. Il fut enseveli dans ce monastère de Montheron, devant le grand autel, dans le tombeau *qu'il avait lui-même taillé dans la pierre*. Ce tombeau, fait par Henri de Colombier et existant dans l'église de Montheron, est une chose très curieuse : elle ne peut être révoquée en doute. Ci-dessus nous avons traduit exactement les mots du document qui s'exprime en ces termes : « *Fuit sepultus in isto monasterio ante magnum altare in sepulcro quod ipsemet exciderat in petra.* » Ce qui ne peut s'expliquer que par le fait qu'il avait lui-même sculpté son tombeau à Ripaille, d'où il fut conduit à Montheron. Ces grands seigneurs devenus moines, ayant échangé l'épée des preux chevaliers contre le ciseau de l'artiste et un atelier de sculpture à Ripaille, méritent bien une mention spéciale.

Le moine de Montheron raconte encore qu'Henri de Colombier donna à son couvent deux cents écus d'or du roi, dont cent furent remis de main à la main. Les autres avec une redevance annuelle de deux muids de froment, légués par son neveu Antoine, furent assignés sur plusieurs biens d'un franc-allevé. L'abbé Pierre et ses religieux s'engagèrent aux prières suivantes : 1^o à ajouter, chaque premier lundi du mois, l'oraison *Prætende, Domine, famulis tuis*, à celles déjà dites pendant la grand'messe, célébrée au maître-autel¹; 2^o à dire les vêpres avec les vigiles des défunts la veille du jour de sa mort et, le lendemain, une messe de *requiem*, chantée au maître-autel. A toutes leurs messes de ce jour les religieux devaient ajouter la même oraison *Prætende*. Il fit encore plusieurs dons au monastère pour le vestiaire des moines avec une aumône de 20 sols à chacun.

¹ Oraison *Prætende, Domine*. Tendez, Seigneur, vers vos fidèles la main pour leur apporter un secours céleste, afin qu'ils vous recherchent de tout cœur et qu'ils méritent d'acquiescer ce qu'ils demandent selon vos désirs, par Jésus-Christ, notre Seigneur.

Tout cela fut passé par un acte de Mermet Pipin, notaire de Morges, le 8 décembre 1425.

Il est naturel de s'arrêter ici quelques instants à considérer cet illustre concitoyen qui fut Henri de Colombier. Il jette un si brillant reflet de gloire, de vaillance et de chevaleresque fidélité sur la noblesse vaudoise et le Pays de Vaud au ^{xv}^e siècle ! Il était aux côtés d'Amédée VIII, le 7 novembre 1434, jour de son abdication solennelle au château de Ripaille, où il avait convoqué les principaux prélats et seigneurs de ses Etats. Le lendemain, Henri de Colombier et ses compagnons prenaient avec le duc l'habit d'ermite sous le patronage de saint Maurice ¹. C'était une longue robe de drap gris avec le chaperon de même. Ils devaient porter la barbe et paraître en public avec leur bâton noueux et une croix d'or de Saint-Maurice sur la poitrine comme marque de dignité. Leur nombre était fixé à six, outre le grand maître, dont le premier fut Amédée lui-même. Ils devaient descendre de familles nobles. De mœurs irréprochables, ils étaient tenus à la continence et à des pratiques spéciales de piété.

On ne peut mieux résumer la vie de Henri de Colombier que par ce qu'en dit M. Max Bruchet dans son intéressante et savante *Histoire de Ripaille*, récemment parue :

« Henri de Colombier, dit-il, avait acquis le droit de se reposer. Depuis près d'un demi-siècle, il combattait sous la

¹ L'historien Bruchet décrit leurs costumes en ces termes : « Les chevaliers de Saint-Maurice... étaient entièrement drapés de gris, couleur très employée alors par les ordres religieux. Leur robe, serrée à la taille pas une ceinture, tombait jusqu'aux talons, cachant leurs chausses de toile ou de drap selon la saison. Le manteau qu'ils jetaient par dessus leurs épaules était de la même nuance, ainsi que « leur chaperon », cette coiffure enroulée de la tête, en manière de turban, dont la pointe retombait sur le cou, laissait apercevoir un bonnet écarlate ou violet, d'étoffe plus fine. Une barbe blanche, de longs cheveux et un bâton noueux, avec ce costume austère donnaient aux chevaliers de Saint-Maurice une apparence ascétique ». *Histoire de Ripaille*, page 101.

bannière de Savoie, prenait part aux délibérations du Conseil ou dirigeait des ambassades. Plus âgé que son prince, il appartenait à une vieille famille vaudoise, tirant son nom d'un château des environs de Morges et possédait la belle seigneurie de Vufflens. C'était un cœur sûr, fidèle aux infortunes. Pendant les troubles de la Régence, il avait courageusement soutenu le parti de la malheureuse Bonne de Bourbon ; puis, trop loyal pour croire à l'indignité de Grandson, il témoigna sa sympathie publiquement au misérable, que la clameur publique accablait jusqu'à ses derniers instants. Depuis 1390, sa bannière « d'azur au chevron d'argent » flottait à la suite du Comte Rouge, qu'il accompagnait cette année dans son expédition en Italie. Les succès de diverses négociations, surtout en Montferrat et en Lombardie, désignèrent ce soldat, doublé d'un diplomate, aux fonctions élevées de capitaine-général du Piémont. Ce fut en cette qualité qu'il alla, en 1414, représenter son prince au Concile de Constance, se rendit auprès du roi des Romains, le rejoignit à Soleure et l'accompagna jusqu'à Spire. Depuis, il fut mêlé à tous les actes importants du règne d'Amédée VIII. »¹

On a vu que les deux fils de Henri de Colombier lui succédèrent de son vivant, *Richard* dans la seigneurie de Vufflens et *Guillaume* dans celle de Vullierens. Malgré le choix de sa sépulture à Montheron, Richard fut enseveli dans l'église paroissiale de Vufflens, en la tombe des seigneurs de ce lieu. Il donna à l'abbaye de Théla 30 sols pour un anniversaire. Il mourut le 26 août 1464, laissant cinq fils, Philippe, Antoine, qui fut chanoine de Lausanne, décédé en 1465, un troisième, dont le nom est inconnu, moine à Romainmôtier, puis Jacques et André.

Guillaume, seigneur de Vullierens, frère de Richard,

¹ Bruchet. *Histoire de Ripaille*, p. 96.

mourut intestat. Il fit de son vivant quelques donations à l'abbaye de Montheron, où il fut enseveli. Sur la pierre de son tombeau était écrit : « Ci-gît Guillaume de Colombier, seigneur de Vullierens, fils de Henri, chevalier, décédé le 9 octobre 1450. Que son âme repose avec les bienheureux. » Guillaume eut deux fils, Humbert et Henri, qui se partagèrent les biens paternels. Humbert eut la seigneurie de Vullierens et Henri, celle de Colombier et de Saint-Saphorin.

Humbert, seigneur de Vullierens, fut marié avec Nicolette de Duin qui, outre un grand nombre de filles, lui donna trois fils, François, Louis et Jean ¹. Surpris par la mort, il ne fit pas de testament et fut enseveli à Montheron. Sur la pierre de sa tombe on lisait : « Ci-gît Humbert de Colombier, seigneur de Vullierens, fils de Guillaume : il mourut le 17 juin 1472. Que son âme jouisse de la paix éternelle. »

Henri de Colombier, frère du précédent, après un pèlerinage à Jérusalem et de nombreux tumultes de guerres, mourut à Genève le 11 juillet 1476, d'où il fut conduit à l'abbaye de Montheron pour y reposer dans la tombe de sa famille. Il fut placé près du chevalier Henri, son oncle. Il fit au couvent une donation de 300 florins pour trois messes à dire chaque semaine à l'autel de Saint-Laurent.

Le document que nous venons de reproduire se termine par une convention de l'an 1500 entre Thomas de Saulens, abbé de Théla, et ses religieux, d'une part, et entre Jacques et André de Colombier, fils de Richard, et leurs cousins

¹ *François* de Colombier, fils aîné d'Humbert, étudiait à l'Université de Turin en 1470, étant déjà chanoine de Lausanne, où il fut reçu en 1467. Il fut investi de nombreuses autres dignités. Protonotaire en 1491, prévôt de Lausanne en 1493, chantre en 1497, vicaire général en 1497. Il fut nommé abbé de Haute-Combe en 1502, abbé de Montheron de 1506 à 1508. Il obtient le droit de porter la mitre et la crosse. Les archives de Lausanne ont un livre lui ayant appartenu. (Note communiquée par M. Maxime Reymond).

On sait qu'à la mort de Benoît, de Montferrand, en 1491, François de Colombier fut nommé par le chapitre au siège épiscopal de Lausanne. Ce choix ne fut pas ratifié par le pape, qui choisit pour évêque Aymon de Montfaucon. François de Colombier mourut vers 1515.

Louis et Jean, fils d'Humbert, seigneurs de Vullierens. Etait présent, le frère de ceux-ci, François de Colombier, ancien prévôt du Chapitre de Lausanne, abbé de Haute-Combe, visiteur des monastères de Cîteaux, en Savoie. Il fut convenu que chaque jour une messe matinale serait chantée au grand autel. Le dimanche, on dirait la messe de la sainte Trinité; le lundi et le mercredi, celle pour les défunts; le mardi, celle des saints Anges; le jeudi, celle du Saint-Esprit; le vendredi, celle de la Passion et le samedi, celle de la Sainte-Vierge. Lorsqu'il arriverait que, l'un des dits jours, il y aurait déjà, selon la liturgie cistercienne, deux messes chantées, on devait ajouter aux oraisons de la première les deux oraisons : *Inclina, Domine et Omnipotens sempiterna Deus* ¹.

Cet accord entre l'abbaye de Montheron et les cinq représentants de la famille de Colombier réglait définitivement les nombreuses donations des insignes bienfaiteurs des moines de Théla. A peine un demi-siècle plus tard tout était emporté par la tempête ! De même un demi-siècle plus tard, l'illustre famille des Colombier, dont la race, au xve siècle, s'épanouissait en rejetons nombreux et pleins de vie, s'éteignait aussi, d'abord dans Marguerite de Colombier, fille unique de Louis, seigneur de Colombier et de Vullierens ². En 1535, elle apportait, en secondes noces, à son époux François d'Alinges, dit de Montfort, baron de Coudrée, etc., les seigneuries de Colombier et de Vullierens. Ensuite le dernier rejeton mâle, Philibert, seigneur de Vufflens le Châtel, épousa Claudia de Menthon. Il testa en 1544 et mourut

¹ L'oraison *Sempiterna Deus* est la suivante qui se dit, à certaines messes, pour les vivants et les défunts : « Dieu tout-puissant et éternel, souverain Maître des vivants et des morts, qui faites miséricorde à tous ceux que vous savez devoir être du nombre de vos élus par leur foi et leurs bonnes œuvres, faites que ceux pour qui nous vous adressons nos humbles prières, soit qu'ils appartiennent encore au siècle présent soit que délivrés de leur corps mortel, ils soient entrés dans la vie future, obtiennent de votre bonté, par l'intercession de tous vos saints, la remission de tous leurs péchés ».

² Voir tableau généalogique annexé à la présente livraison.

avant la naissance d'une unique fille, qui elle-même vécut ce que vivent les roses, l'espace d'un matin. La seigneurie de Vufflens le Châtel passait alors à Pierre Mestral.

En parlant de ces morts qui, pendant deux siècles, ont illustré le Pays de Vaud, aussi fidèles à Dieu qu'à leurs princes, il nous a semblé voir s'acheminer lentement vers les noires forêts du Jorat ces longs cortèges funèbres, où se déployait tout le faste des grands deuils, sous les regards étonnés des populations. Ces funérailles devaient être un rendez-vous de la haute noblesse du Pays de Vaud, de la Savoie et de toute la Suisse romande. C'était parfois un deuil national, alors surtout que l'on confiait à la garde des moines de Théla la dépouille de ces preux chevaliers qui avaient nom Humbert, seigneur de Vullierens, le bon et gros bailli de Vaud, ou Henri de Colombier, le vaillant soldat, le conseiller écouté, le fidèle compagnon d'Amédée VIII. Que de fois ces obsèques solennelles durent se renouveler ! L'église abbatiale de Théla était une nécropole pour plusieurs de ces nobles familles : les tombeaux des Colombier touchaient à ceux des de Goumoëns et des sires de Belmont.

Combien la vision lointaine de cette maison cistercienne avec son cloître et sa vieille église, consacrée en 1143, fait regretter l'écroulement de ses murailles, comme celles de tant d'autres monuments antiques d'un si grand prix, églises, monastères ou vieux castels ! Le canton de Vaud serait si fier d'étaler ces précieux trésors sous les yeux des nombreux étrangers qu'on s'efforce d'attirer et de retenir. Dans la solitude et la fraîcheur estivale du Jorat, quelle attraction serait pour les historiens, les archéologues et les artistes le vieux couvent de Théla avec son église abbatiale et ses tombeaux, en particulier celui de l'ermite de Ripaille, l'ami et le fidèle compagnon d'Amédée VIII !

E. DUPRAZ.

